

CCARRA Nationale- C'EST QUI ? CCARRA- C'EST QUOI ? COMMENT EST NÉE CETTE ORGANISATION

Celle-ci est née le 20 novembre 2008 à Lyon
INFORMATION - ACTIONS – MESURES

Grâce aux conférences faites à travers le Rhône Alpes et en France (150 à ce jour), en lycées, collèges, Mairies, de réunions en réunions, dans plusieurs départements des manifestations ont eu lieu, d'autres associations et collectifs rencontrés.

D'autre part des demandes de mesures et d'aides ont été honorées, grossissant ainsi ccarra. Associé à Robin des toits pour l'ensemble de ces activités, ont a pu compter sur le dévouement de certaines personnes concernant l'organisation. Nous avons pu bénéficier très souvent par nos actions du soutien de la presse et de la TV.

Coordination Citoyenne Antennes Relais Rhône Alpes et National
PRÉSIDENTE D'HONNEUR Michèle RIVASI
Députée Européenne, Professeur agrégée de biologie
Ex-Directrice de GREENPEACE - Fondatrice de la C.R.I.R.A.D

Cette coordination est officialisée en Association par le dépôt des statuts N° W 69 107 4976, depuis le 1 er Octobre 2009,
Total associations, cils et collectifs du Rhône Alpes, 289 en 2013 / 326 en 2014.

Cette Association à pour But:

-Obtenir l'abaissement du niveau d'exposition aux rayonnements des Antennes Relais de Téléphonie Mobile et leurs éloignements des Lieux sensibles, ainsi qu'une réglementation qui n'existe pas à l'heure actuel. Seul existe le décret signé en mai 2002 obsolète vue le progrès des nouvelles technologies, sur lequel s'appuie à volonté les opérateurs.

- La coordination des collectifs et associations concernés par ce problème
- Soutenir les actions et manifestations menées dans ce but
- Informers partout en France, par des conférences et réunions
- Conseils techniques, juridique et mesures

Ce que veut ccarra

Elle ne souhaite pas la disparition de la technologie de téléphonie sans fil, mais obtenir que son fonctionnement soit soumis à des obligations réglementaires qui la rendent compatible avec le respect de la santé.

-Nous voulons soit la multiplication des antennes-relais plus petites dites micros et la baisse d'intensité des rayonnements électromagnétiques toutes fréquences confondues, pas nécessaires partout., soit la communication par satellites.

CCARRA n'est pas contre le progrès, mais il doit être raisonné.

Nous voulons que les opérateurs et lobbies de la téléphonie cessent de maintenir les gens dans l'ignorance et créer le doute par des études contraires, payés par l'industrie, pour mieux nous manipuler. Nous avons suffisamment de recul et d'études !depuis 1986.

-Nous voulons l'interdiction des implantations à moins de 600m de tous sites sensibles et habitations de tous lieux de vie ou les gens ne circulent pas, écoles, loisirs, habitations, maisons de retraite etc. et pas 100 m. Avec la 4G la 5G, et la 6G bientôt, les puissances d'émissions augmenteront, le temps que les politiques se réveillent la technologie avance plus vite.

-Nous voulons que dans le cas contraire le pollueur soit le payeur prendre à ses frais la protection des habitations des riverains.

-Nous voulons l'interdiction des tablettes dans les écoles et ordinateurs en branchement par le WI-FI.

-Nous voulons qu'ils cessent d'implanter des antennes-relais en catimini et en force contre la volonté des riverains.

-Nous voulons qu'avant toutes implantations, fausses cheminées ou rajouts ou travaux de maintenance sur des sites d'implantations, que la Mairie et les riverains soit informés.

-Nous voulons qu'ils reconnaissent l'innocuité de ces ondes, puisqu'ils confirment haut et fort que ce n'est pas dangereux ! qu'ils l'écrivent.

-Nous voulons que cessent les prises de décision gouvernementale, sans études préalables indépendantes, comme la 4G mise en route aussi en catimini, comme aussi le nouveau réseau TNT GSM qui va permettre aux opérateurs d'obtenir que la TNT passe par le réseau d'antennes relais de Téléphonie Mobile,

Qui sommes nous

Nous sommes tous bénévoles, notre réseau CCARRA, en plus des 12000 personnes qui y sont affiliés par 329 associations et collectifs, se composent de présidents d'associations, de scientifiques, de médecins, de juristes, d'avocats, de magistrats en retraite, de personnalités du spectacle et de la politique, de plus de 500 Maires, puis de hautes instances religieuses qui refusent les antennes-relais dans les clochers.

Nous sommes aussi partenaire et solidaire des 50 coordinations en France et étranger.

Tous liés à la cause que nous défendons, qui sera dans un avenir proche le plus gros scandale sanitaire (l'amiante du cerveau). nous ne sommes pas des **propagandistes, mais des personnes qui informons.**

Ne nous oubliez pas, sans votre aide et vos ré-adhésions nous ne pouvons pas vous aider, par nos actions d'informations auprès du public, par des conférences, par des réunions à travers la France.

Nous le rappelons nous sommes totalement bénévoles, nous mettons à votre disposition des cartes de visites, de protections, d'appareils de mesures qui nous le soulignons est totalement dépourvue d'intérêt financier ! pas commerciale mais informative.

CCARRA demande face aux avertissements et alertes des scientifiques sur le risque sanitaire l'application du principe de précaution, article L.110-1

En vigueur depuis le 28 Février 2002 Modifié par la

[Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 132 \(\) JORF 28 février 2002.](#)

On l'applique bien pour des tas d'autres choses, H1N1, grippe aviaire, les huîtres polluées etc.

Cette nouvelle pollution environnementale par les Radio Fréquences artificielles micro-ondes pulsée porte une atteinte prouvée à la qualité de vie, et à la sensation de bien être des riverains, en conséquence il est du devoir de ceux qui ont acceptés des responsabilités, notamment, les Sénateurs, les Députés, les Maires, toutes Femmes ou Hommes Politiques d'être à l'écoute de leurs concitoyens car si posséder un portable est un choix, ce n'est pas le cas pour ceux qui subissent malgré eux les irradiations pérennes des antennes relais.

Si les opérateurs de téléphonie mobile apportent un service à certaines personnes, ce n'est pas un service d'état, mais un service commercial pour des intérêts à finalités privés qui ne doit pas faire exception au respect de la santé humaine.

C'est vous ! qui décidez, de votre qualité de vie, de l'avenir que vous voulez pour vos enfants, d'être dans un grand four micro-onde ou pas.

Avant nous étions des lanceurs d'alerte maintenant nous en sommes devenus des porteurs, la science est une longue suite d'erreurs corrigées, alors avec l'expérience des scandales passés, n'attendons pas pour réagir ! l'avenir dira que vous aviez raison.

Votre choix est votre droit savoir c'est pouvoir, les enfants doivent être protégés.

Le devoir des opérateurs est d'apporter la preuve de l'innocuité, de présenter une attestation d'assurance, d'accepter de multiplier les antennes ou micros antennes, et de diminuer le taux d'émission.

Le devoir à partager c'est le devoir de lucidité il n'y a aucune concession à faire à cela.

Jean Rinaldi Président le 20 décembre 2014